

Questions orales

Nous n'avons pas l'habitude de renvoyer des employés à temps partiel, alors que d'autres font des heures supplémentaires. Toutefois, il peut arriver parfois, pendant de brèves périodes, qu'il y ait à la fois des renvois et du surtemps. La raison, c'est que les réclamations d'assurance-chômage sont moins nombreuses que l'an passé et que nous avons besoin de moins d'employés à temps partiel. A l'occasion, certains cas exigent que les employés fassent du temps supplémentaire. Quant à savoir si c'est notre politique, je dois dire que les directives sont d'éviter pareille situation. Je donnerai une réponse plus détaillée au député dès que les fonctionnaires m'auront présenté leur rapport.

* * *

[Français]

L'EMPLOI**L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE À LA CRÉATION D'EMPLOIS**

M. Bernard Loiselle (Verchères): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'aimerais savoir, au sujet de l'entente Canada-Québec relative aux programmes de création d'emplois pour les municipalités, quelle est la teneur de cette entente et si le gouvernement a effectivement l'intention de signer une entente? Dans l'affirmative, quand a-t-il l'intention d'en signer une?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui, monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer à l'honorable député et aux autres députés de la Chambre que nous nous sommes mis d'accord avec la province de Québec pour signer un accord, et je m'attends à le faire avec mon homologue de la province de Québec, demain matin.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE**LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE MODIFICATIVE**

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor déposera aujourd'hui une série de modifications très complexes à la loi sur l'administration financière. Je sors d'une séance d'information sur ce sujet à laquelle un député de notre parti pouvait assister. Le gouvernement ne semble pas faire tellement de cas du travail du comité des comptes publics; le travail du vérificateur général et du Conseil du Trésor au cours des années depuis 1968 semble avoir réduit le rôle que joue le Parlement dans le contrôle exercé sur les sociétés de la Couronne. Il ne fait rien pour . . .

● (1450)

M. le Président: A l'ordre. J'invite le député à poser une question.

M. Huntington: Monsieur le Président, vu que ces modifications à la loi sur l'administration financière ne font absolument rien pour résoudre les vrais problèmes qui nous préoccupent et qu'étudient les comités parlementaires depuis 1978, pourquoi

le gouvernement veut-il faire adopter à la hâte ce projet de loi qu'il a mis cinq ans à rédiger alors que le ministre avait sur son bureau le projet de loi C-27 du gouvernement Clark qui aurait fait beaucoup plus pour résoudre ces problèmes que la mesure que le ministre présentera aujourd'hui, semble-t-il? Le gouvernement Clark avait mis seulement six mois à rédiger son projet de loi. Pourquoi le gouvernement a-t-il mis cinq ans pour préparer la masse confuse de modifications qu'il veut présenter aujourd'hui?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la question de mon honorable ami est quelque peu insolite puisqu'elle porte sur un projet de loi qui n'a pas encore été lu pour la première fois, mais à propos duquel j'ai eu un geste de courtoisie qu'on voit rarement à la Chambre en permettant au député, à titre de critique de l'opposition, d'obtenir quelques renseignements à l'avance. Je rejette catégoriquement les hypothèses sur lesquelles s'appuie sa question parce qu'elles sont inexactes et sans fondement. Une fois que le projet de loi aura été lu pour la première fois, les députés constateront qu'il répond de façon très appropriée et fort complète aux préoccupations que nous avons tous au sujet de la nécessité de mettre sur pied un meilleur régime de responsabilité et de contrôle à l'égard des sociétés de la Couronne. Je suis convaincu que, quand le projet de loi aura été déposé, l'ensemble des députés et le public conviendront que j'avais raison et regretteront que mon honorable ami ait si mal interprété une mesure aussi importante et progressiste.

M. Huntington: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

M. le Président: Cela pose un problème à la présidence. Le député se reporte à quelque chose qui n'est pas un projet de loi. Il parle d'une séance d'information que la présidence ne peut pas reconnaître officiellement pour l'instant.

M. Nielsen: Il en a été question au réseau CTV ce matin.

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES**LE REFUS DU TITRE D'ORGANISME BÉNÉVOLE À UNE ASSOCIATION DU QUÉBEC**

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. En son absence, je la poserai à son secrétaire parlementaire. Il s'agit du harcèlement que le ministère du Revenu national fait subir aux groupes bénévoles au Canada. Il a refusé à l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, qui conseille le solliciteur général du Canada au sujet de la semaine de la prévention du crime le titre d'œuvre de charité. Le secrétaire parlementaire sera intéressé d'apprendre que c'est parce qu'elle s'est déclarée en faveur des propositions fiscales donnant et, en deuxième lieu, parce qu'elle demande qu'on cesse de construire des prisons. Le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre et aux autres organismes bénévoles au Canada pourquoi on s'est attaqué à cette société bénévole du Québec?